

Coronavirus : gestion et prévention du risque sanitaire en milieu professionnel

DUREE : 7 heures en 2 demi-journées, en distanciel

ANIMATION : AFPI AUVERGNE

PREREQUIS : pas de pré requis nécessaire

EFFECTIF : 6 personnes maxi

PUBLIC CONCERNE :

Cette formation s'adresse aux chefs d'entreprise, cadres dirigeants, salariés en charge ou impliqués dans les questions de prévention des risques professionnels.

METHODES

PEDAGOGIQUES :

La pédagogie repose sur les pratiques et expériences des participants. Notre démarche fait alterner apports d'informations, échanges d'expériences, témoignages et mises en situation. Cette formation est animée par des spécialistes de la prévention des risques.

SUPPORTS PEDAGOGIQUES

Etudes de cas.

DATES : 9 et 16 juin 2020

HORAIRES : 13h30-17h

LIEU : Formation à distance

INVESTISSEMENT : 340€ HT PAR PERSONNE

METHODES D'EVALUATION :

QCM

VALIDATION : Attestation des acquis.

CAPACITÉS PROFESSIONNELLES ATTENDUES

Être capable de :

Evaluer le risque sanitaire en milieu professionnel
Définir les conditions de maintien/reprise d'activité
Prévenir le risque sanitaire en entreprise
Gérer une situation de crise sanitaire (ex : COVID-19)

PROGRAMME

Points clés de la formation

- Le contexte et le cadre réglementaire
 - L'identification des acteurs et ressources disponibles
- L'évaluation du risque sanitaire en milieu professionnel et son intégration dans le document unique
 - Identifier les situations à risques
 - Transcrire les résultats de l'évaluation dans le document unique
- La démarche et le plan de prévention du risque sanitaire en milieu professionnel :
 - Mise en œuvre en application des mesures barrière contre le risque sanitaire en milieu professionnel
 - Information et sensibilisation des salariés
 - Règles d'hygiène et de nettoyage
 - Équipements de protection collective et individuelle (EPC et EPI)
 - Réorganisation du travail (télétravail, horaires, aménagements des postes...)
 - Gestion des espaces collectifs (sanitaires/vestiaires, salles de réunion, salles de pause/restauration...)
 - Gestion des entreprises extérieures (y compris livraison)
 - Gestion des déplacements
 - Procédures d'urgence et conduite à tenir en cas de personnes présentant des symptômes sur le lieu de travail
- L'élaboration du plan de continuité d'activité (PCA) :
 - Anticiper les mesures à adopter
 - Faire face à une situation de crise

CENTRE DE MONTLUCON

62, rue Henri Barbusse - 03630 DESERTINES
☎ 04.70.28.23.12 - Fax : 04.70.64.80.09

CENTRE DE COURNON

7 rue du Bois Joli - 63800 COURNON
☎ 04.73.69.41.11 - Fax : 04.73.84.35.61

CENTRE DE THIERS

Place de l'Europe - 63300 THIERS
☎ 04.73.51.04.03 - Fax : 04.73.51.16.80